



Argumentaire de

L'initiative stop à la spéculation

Version du 15 décembre 2015

« La spéculation sur les biens alimentaires est la forme la plus répugnante de la recherche du profit. Avec leurs paris, les banques poussent les prix des biens alimentaires vers le haut, et partagent ainsi la responsabilité de la faim dans le monde. Quelques-uns s'enrichissent aux dépens de milliards. La Suisse s'immisce dans ce commerce en tant que siège de nombreux commerçants de matières premières et d'acteurs de la finance. **Avec l'initiative stop à la spéculation nous pouvons changer cela. Nous mettons à nouveau au centre, les besoins de l'humanité - On ne joue pas avec la nourriture. »**

Table des matières

Table des matières.....	2
1. Le texte de l'initiative	3
2. Qu'est-ce que veut l'initiative?.....	4
3. La faim dans le monde.....	5
3.1 Près d'un milliard de personnes ont faim	5
3.2 Bref historique de la faim	6
3.3 Diverses causes de la faim dans le monde	6
4. Le rôle des entreprises de matières premières et des banques suisses	7
4.1 Les banques spéculent sur la faim	7
4.2 Les négociants fréquentent les puissants	7
4.3 L'économie Suisse mérite mieux!	8
5. La spéculation sur les denrées alimentaires et ses conséquences.....	9
5.1. De la nourriture sur les marchés boursiers	9
5.2 La libéralisation et la financiarisation des échanges de matières premières.....	9
5.3. Conséquences de la spéculation sur les denrées alimentaires.....	10
6. Arguments en faveur de l'initiative contre la spéculation.....	12
7. Contre-arguments et questions.....	14
8. Le texte de l'initiative en détail.....	18



1. Le texte de l'initiative

Initiative Fédérale « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires »

La Constitution est modifiée comme suit:

Art. 98a (nouveau) Lutte contre la spéculation sur les matières premières agricoles et les denrées alimentaires

¹ La Confédération légifère sur la lutte contre la spéculation sur les matières premières agricoles et les denrées alimentaires. Ce faisant, elle respecte les principes suivants:

a. les banques, les négociants en valeurs mobilières, les assurances privées, les fonds de placements collectifs de capitaux et les personnes en leur sein chargées de la direction des affaires et de la gestion de fortune, les institutions d'assurances sociales, les autres investisseurs institutionnels et les gestionnaires de fortune indépendants ayant leur siège ou une succursale en Suisse ne peuvent investir ni pour eux-mêmes ni pour leur clientèle et ni directement ou indirectement dans des instruments financiers se rapportant à des matières premières agricoles et à des denrées alimentaires. Il en va de même pour la vente de produits structurés correspondants.

b. Les contrats conclus avec des producteurs et des commerçants de matières premières agricoles et de denrées alimentaires qui portent sur la garantie des délais ou des prix fixés pour livrer des quantités déterminées sont autorisés.

² La Confédération veille à une exécution efficace des prescriptions visées à l'al. 1. Ce faisant, elle respecte les principes suivants:

a. la surveillance, la poursuite pénale et le jugement relèvent de la compétence de la Confédération;

b. les entreprises fautives peuvent, indépendamment d'un éventuel manque d'organisation, être sanctionnées directement.

³ La Confédération s'engage au niveau international en faveur d'une lutte efficace à l'échelle mondiale contre la spéculation sur les matières premières agricoles et les denrées alimentaires.

II

Les dispositions transitoires de la Constitution sont modifiées comme suit:

Art. 197, ch. 10 (nouveau)

10. Disposition transitoire ad art. 98a (Lutte contre la spéculation sur les matières premières agricoles et les denrées alimentaires)

Si les dispositions légales correspondantes n'entrent pas en vigueur dans les trois ans suivant l'acceptation de l'art. 98a par le peuple et les cantons, le Conseil fédéral édicte, en attendant leur entrée en vigueur, les dispositions d'exécution nécessaires par voie d'ordonnance.



2. Qu'est-ce que veut l'initiative?

L'initiative stop à la spéculation veut...

Stopper les spéculateurs

L'initiative stop à la spéculation met le verrou à l'enrichissement des spéculateurs. Comme les sauterelles, les marchés financiers sont à la constante recherche de nouveaux champs à exploiter. Il est pour cela urgent de mettre un frein à cette pratique. La spéculation est superflue dans tous les domaines et ne sert qu'à l'enrichissement des super-riches et des entreprises aux dépens des plus pauvres. Invertissons cette tendance et, pour commencer, mettons une fin à la forme la plus répugnante de cette usine à profits.

Combattre la faim

Avec l'initiative stop à la spéculation nous contribuons à la lutte contre la faim dans le monde. Les matières premières agricoles tombent de plus en plus sous le joug des marchés financiers. Seulement une petite portion du commerce de biens alimentaires se réalise dans le négoce de matières réelles, tandis que pour la plupart il s'agit de paris en bourse et d'échanges entre des instituts financiers. Ce casino dans les bourses conduit à des fluctuations incroyables et à des hausses des prix qui ont déjà entraîné des millions d'êtres humains dans la faim. Nous voulons ramener le commerce des biens alimentaires dans la réalité du terrain, pour qu'il ait à nouveau le but de nourrir les êtres humains. Moins il y a de spéculation, plus stables et bas sont les prix.

Penser globalement, agir localement

Avec cette initiative nous combattons la spéculation sur les produits alimentaires au bon endroit. Une très grande partie de la spéculation sur les biens alimentaires a lieu en Suisse et les plus grandes entreprises du commerce des matières premières du monde ont leur siège principal dans notre pays. La lutte contre le commerce de la faim doit pour cela commencer ici. Jusqu'à présent, seuls quelques pays ont pris des mesures. Il est temps que la Suisse donne le bon exemple et qu'elle s'engage également pour une interdiction au niveau internationale.

...aucune spéculation avec les biens alimentaire!



3. La faim dans le monde

En 1966, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC ou Pacte ONU I). Ratifié par 160 pays, cet accord garantit le droit à l'alimentation dans son article 11, défini comme suit par l'ONU :

„Le droit à une nourriture suffisante est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, a physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer.“¹

Ce droit est chaque jour ignoré et violé de la manière la plus brutale. Environ un neuvième de la population mondiale souffre de la faim et de la malnutrition. Hommes, femmes et enfants se voient chaque jour refuser ce droit dont ils disposent depuis 50 ans et dont ils dépendent de la manière la plus élémentaire. Et cela n'est pas lié à un manque de solutions.

La production planétaire actuelle pourrait alimenter près de 12 milliards de personnes. Par conséquent, les personnes souffrantes et mourantes de la faim sont victimes du plus important problème de distribution de notre temps. Il est donc de notre devoir de s'attaquer à ce problème et de le résoudre.

3.1 Près d'un milliard de personnes ont faim

En 2000, l'Organisation des Nations Unies adoptait sa déclaration avec les objectifs pour le nouveau millénaire. En plus de la lutte contre le VIH et pour l'égalité entre hommes et femmes, ils ont donné au monde pour objectif, d'ici 2015, de réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté; soit de 1.4 milliards à 700 millions. Cet objectif n'a pas été atteint. Selon les dernières statistiques de la FAO (Organisation pour l'alimentation et agriculture des Nations Unies), durant la période 2012 - 2014, encore 805 millions de personnes souffraient de la faim.

En plus des famines qui sont très visibles, il existe aussi le phénomène de malnutrition. Cette «faim invisible» touche près de deux milliards de personnes à travers le monde. La malnutrition peut découler d'un régime alimentaire peu varié, avec pour effet sur la personne concernée des carences importantes en vitamines et en minéraux. Les conséquences de la malnutrition sont les maladies et souvent la mort. En particulier, pour les enfants qui subissent des troubles de la croissance graves qui les affecteront toute leur vie.

Chaque année, dans le monde, 70 millions de personnes meurent; 17% d'entre elles par les effets de la faim ou de la malnutrition. La faim est la cause la plus fréquente de décès dans le monde provoquant chaque année la mort de 2,6 millions d'enfants de moins de

¹ CESCR Comité des Droits Économiques, Sociaux et Culturels (1999)



cinq ans. Le tiers de la mortalité infantile mondiale. La mort par la faim est atroce! Peu à peu, le corps se dégrade car il ne reçoit pas suffisamment de nutriments, le système immunitaire effondre, les parasites de la bouche et les infections peuvent se propager sans entrave et causer une douleur inimaginable, finalement les muscles se détériorent et l'on ne peut plus se maintenir et, enfin, survienne la mort. C'est e sort que connait, toutes les 5 secondes, un enfant.

3.2 Bref historique de la faim

L'histoire de l'humanité a toujours été marquée par la famine. Même dans le Nouveau Testament, la faim, avec la peste, la guerre et la mort est l'un des 4 cavaliers de l'apocalypse, qui annoncent la fin du monde. Les catastrophes naturelles, les guerres, les longs hivers et les mauvaises récoltes signifiaient la faim et la misère. Par exemple, entre 1315 et 1327, des pluies torrentielles détruisent les cultures en Europe. Elles sont suivies d'un hiver particulièrement long. Ces facteurs aboutissent à une famine catastrophique. Au cours de la "grande faim", qui dura deux ans, près de cinq millions de personnes trouveront la mort. Ce type événement s'est répété tout au long de l'Histoire dans diverses parties du monde, répandant une misère inimaginable. Si les famines étaient des tragédies récurrentes à l'époque, elles sont, aujourd'hui, évitables. Grâce aux méthodes de production modernes, il serait possible de fournir plus que suffisamment de nourriture à tous dans le monde. La faim pourrait donc déjà appartenir au passé si les denrées alimentaires étaient distribuées de manières équitables et si nos banques et caisses de pension ne faisaient pas de la famine un commerce.

3.3 Diverses causes de la faim dans le monde

Il y a de nombreuses causes à la faim dans le monde. La population mondiale augmente, entraînant une hausse de la demande. Avec l'essor économique des pays émergents, la demande a augmenté en particulier pour la viande et un tiers de la récolte de céréales dans le monde est utilisé pour nourrir le bétail. Le changement climatique accentue les événements climatiques extrêmes comme les inondations et les sécheresses. La production de biocarburants entraîne une augmentation de la demande et une offre réduite, et donc, l'augmentation du prix des aliments.

Mais des phénomènes tels que la crise des prix alimentaires en 2007/2008 ne peuvent plus être expliqués par les fluctuations dues à l'offre et à la demande. La financiarisation des marchés de matières premières et donc la spéculation sur les prix des denrées alimentaires jouent un rôle de plus en plus important. Selon des études de la Banque mondiale, de la CNUCED et de l'Institut international sur les politiques alimentaires (IFPRI), la spéculation est responsable de la flambée des prix des céréales de 2007-2008. En Éthiopie, les prix du maïs ont augmenté de 100 pour cent, 65 pour cent en Ouganda et 54 pour cent en Tanzanie. Les prix du blé ont augmenté de 300 pour cent en Somalie, au Sénégal de 100 pour cent et au Soudan de 90 pour cent.* Les mêmes études concluent que environ 60 à 70 pour cent de la flambée des prix est due à la spéculation. Avec des conséquences désastreuses: la nourriture étaient inabordable pour les habitants des zones concernées. Parce que, contrairement aux pays industrialisés, dans lesquels une



famille dépense en moyenne 10 à 20 pour cent de son revenu dans la nourriture, dans les pays en développement la moyenne est de 70 à 80 pourcent. Même si elles n'ont pas durés, les flambées de prix de 2007-2008 ont condamnés de nombreuses personnes à la faim et la misère. La FAO estime qu'en raison de cette explosion des prix, le nombre de personnes souffrant de la faim a augmenté de plus de 100 millions et, en 2009, la première fois, la barre du milliard de personnes a été dépassée.

4. Le rôle des entreprises de matières premières et des banques suisses

4.1 Les banques spéculent sur la faim

La place financière suisse joue un rôle important dans le commerce de la faim. Un grand nombre de banques, hedgefunds, gestionnaires d'actifs et d'autres acteurs ont leurs sièges en Suisse et spéculent sur les prix des denrées alimentaires. En 2013, les dix banques soupçonnées d'investir le plus dans ce « commerce de la mort » ont investi plus de 3.6 milliards de francs.

Mais les banques et les fonds spéculatifs ne sont pas les seuls à tirer profit de ce marché. Les banques cantonales suisses et de nombreux fonds de pension ont investi de l'argent dans les matières premières agricoles et alimentaires. Bien que les sommes ne soient pas gigantesques séparément, une fois cumulées elles constituent une grande fortune qui a inondé les marchés de matières premières. En 2011, près de 410 milliards ont été investis, dans le monde entier, dans des dérivés des matières premières. Depuis 2007, le volume d'investissement a doublé. Ces montants sont investis car d'énormes profits sont dégagés. La question est: Qui paie pour les bénéfiques empochés par le secteur financier? Les critiques contre ce marché, qui se font depuis plusieurs années, ne sont pas restées sans effet. Certaines banques et caisses de pension ont reconnu le problème que représente cette spéculation et se sont retirées de ce marché. Comme par exemple le Crédit Suisse et le fond e l'AVS. De plus le réseau PK-Netz a exprimé de fortes critiques contre la spéculation sur les denrées alimentaires. Il est important d'établir une loi pour que tous les acteurs financiers sortent de ce marché douteux.

4.2 Les négociants fréquentent les puissants

La Suisse, avec des réglementations légères et une politique de faible imposition, est devenue une Mecque pour les négociants en matières premières. Le groupe le plus important est GlencoreXtrata. Parmi les nombreuses autres activités de l'entreprise zougnoise, la spéculation sur les produits agricoles représente 10% du chiffre d'affaires. La filiale Viterra de l'entreprise GlencoreXtrata est en pleine expansion et, déjà en 2011, contrôlait le quart du volume mondial de l'orge et de l'huile de colza.

Quatre grandes entreprises dominant depuis des décennies le commerce mondial des produits alimentaires: Archer Daniels Midland (ADM), Bunge, Cargill et Louis Dreyfuss (abrégés en ABCD). Toutes les quatre ont des succursales dans la région du lac Léman et ont contribué, de manière significative, à faire de la Suisse le centre de la spéculation sur



les denrées alimentaires; avec des conséquences dévastatrices pour des milliers de personnes.²

Dans son rapport 2014 sur les matières premières, le Conseil fédéral met l'accent sur le «risque pour la réputation» de la Suisse lié au secteur des matières premières; car les entreprises spécialisées dans les matières premières violent les droits sociaux et humains et détruisent l'environnement.³ Ils spéculent sur la nourriture et contribuent à la faim et la pauvreté dans les pays en développement. De plus, pendant des années, GlencoreXtrata n'a pas payé d'impôts sur les profits de ce sanglant marché et n'a pas, ou peu, créé d'emplois fixes en Suisse.

L'initiative intervient alors, selon l'idée suivante : Seules les entreprises qui ont un besoin réel en denrées alimentaires peuvent utiliser des produits financiers pour s'en procurer. Cela signifie que la spéculation n'est plus possible pour les entreprises qui n'ont pas de rapports directs avec le marché, y compris les départements d'investissements financiers des entreprises de négoce. Ceci est particulièrement important car les groupes de matières premières ont un double intérêt. Les services financiers peuvent, par exemple, parier sur l'augmentation des prix d'un côté, puis créer une hausse des prix artificielle en augmentant les stocks au cours d'une certaine période. Finalement, elle revendra les stocks une fois le prix au plus haut. Pour éviter ces manœuvres aux conséquences désastreuses, il est important de stopper maintenant la spéculation.

4.3 L'économie Suisse mérite mieux!

Après la crise alimentaire de 2008, le monde scientifique et politique a réalisé que la spéculation sur les denrées alimentaires représente un problème que nous pouvons et devons résoudre. Aux Etats-Unis comme en Europe, des réglementations sont mises en place afin de limiter la spéculation. La Suisse, en retard sur le sujet, risque de devenir un refuge pour les spéculateurs.

Cela ne doit pas arriver ! Avec notre initiative, nous souhaitons aller plus loin encore et interdire cette spéculation qui n'apporte aucun avantage économique réel. Affamer des millions de personnes ne sera plus possible et des vies seront ainsi sauvées ! Seuls les bénéficiaires de quelques grosses banques seront un peu amoindris. La Suisse pourrait ainsi jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre la spéculation alimentaire et donc aussi dans la lutte contre la faim dans le monde. Elle pourrait aussi poursuivre cette lutte contre la spéculation et la faim sur la scène internationale.

En outre, c'est le concept de spéculation en lui-même qui est remis en question. Les marchés financiers se sont affranchis de l'économie réelle et réalisent d'énormes profits complètement déconnectés des réalités du marché. Ces procédés ont enrichi les spéculateurs au détriment de toutes les autres personnes et au détriment de l'économie réelle. Ce processus doit être inversé; la spéculation sur les denrées alimentaires est le pire exemple de la perversion de la spéculation financière. Notre objectif doit être une économie qui met l'accent sur les besoins des gens et l'économie réelle plutôt que sur les profits à court terme d'une minorité.

² Markus Mugglin (2014)

³ EDA (2013)



5. La spéculation sur les denrées alimentaires et ses conséquences

5.1. De la nourriture sur les marchés boursiers

Les récoltes ont toujours été fortement influencées par des facteurs naturels. Par conséquent, la principale et constante préoccupation des agriculteurs est de se protéger contre les mauvaises récoltes. C'est de cette préoccupation que naissent les premiers contrats qui garantissent le prix d'une quantité et la qualité d'une denrée alimentaire avant sa production. Pour l'acheteur, ces contrats offraient une garantie du prix et de la quantité de nourriture lors de l'achat. Ces contrats ont été normalisés et finalement négociés sur les marchés boursiers.

La spéculation délirante sur le prix des denrées alimentaires que nous connaissons aujourd'hui n'a rien à voir avec le concept original de contrat de couverture. Cette nouvelle forme de spéculation a été rendue possible notamment grâce à la création de nouveaux produits financiers complexes qui sont une occasion supplémentaire pour les grands groupes de négociants de bénéficier de la hausse générale des prix des matières premières.

La base de ces produits est en principe la même qu'avec les contrats de couverture: Ils vous donnent la possibilité de profiter de la hausse ou de la baisse des prix, mais, et là est le danger, quelle que soit la direction que prennent les prix. Ainsi, la nature de cette activité a fondamentalement changé. Car, les acteurs sur le marché boursier ne sont, dans la plupart des cas, pas intéressés par la couverture des prix, mais par la pure spéculation sur les prix des denrées alimentaires.

5.2 La libéralisation et la financiarisation des échanges de matières premières

La domination de la spéculation excessive a été établie, dans les années 90, par une libéralisation massive des marchés financiers. Avant cela, les principales bourses de contrats à termes comme New-York et Chicago étaient réglementées pour freiner la spéculation et assurer le bon fonctionnement du marché. Par exemple, le nombre de contrats par investisseurs était limité par ce qu'on appelle des limites de position; de sorte qu'il n'était pas possible d'effectuer des investissements massifs qui déforment les prix.

Mais, durant les années 90, l'idée que « les marchés libres fonctionnent plus efficacement » revient sur le devant de la scène et les marchés financiers mondiaux ont été entièrement libéralisés. Avec le «Commodity Futures Modernization Act», toutes les opérations Over-the-Counter (de gré à gré), à savoir les contrats non négociés en bourse, ont été complètement libérées de toute réglementation. Dans le même temps, les limites de position sur les contrats à termes ont été grandement assouplies voir partiellement annulées. A la suite de ces déréglementations, les grands groupes financiers ont progressivement remplacé, sur le marché des matières premières, les personnes qui souhaitaient véritablement une couverture de risques. Par exemple, en 1998, à la bourse



de Chicago, la proportion des investissements, des spéculateurs, sur le marché du blé, ne représentait que 29.5 pourcent de celui-ci. Seulement dix ans plus tard, cette spéculation représente 74.9 pourcent de ce marché et le chiffre augmente d'année en année. Les produits financiers spéculatifs négociés dans les bourses sont clairement orientés vers le profit des gros spéculateurs. Les producteurs, en particulier les petits commerces et les petits agriculteurs, ne peuvent pas se permettre ces produits financiers bien trop chers et donc ne peuvent pas accéder aux couvertures de risques.

En 2007, la bulle immobilière éclatait aux Etats-Unis entraînant une crise financière. Les groupes financiers ont dû trouver rapidement une "valeur refuge" pour leur argent. Ils se sont tournés vers les matières premières et ont, par leur spéculation, créé artificiellement une forte demande, entraînant une augmentation des prix des denrées alimentaires. Durant cette période la spéculation explose et les prix des denrées alimentaires, définitivement à la merci des marchés financiers, dégénèrent complètement. L'indice des prix des denrées alimentaires de la FAO montre que durant la période 2007/2008, une bulle énorme se crée avec des fluctuations de prix jamais connues auparavant.



La spéculation a pris le contrôle du marché et l'a complètement déconnecté des besoins réels de l'économie. Par exemple, chaque jour, l'équivalent de la consommation mondiale de blé est échangé plusieurs fois.⁴ Dans quel marché réel cela pourrait-il arriver?

5.3. Conséquences de la spéculation sur les denrées alimentaires

Les défenseurs fanatiques du libre marché prétendent souvent que la spéculation n'est certainement pas responsable des bulles de prix et même que les bulles de prix ne peuvent pas exister dans le marché libre. Mais, depuis la crise financière, il est indéniable que la spéculation peut entraîner une flambée des prix à des hauteurs folles, sans que cela soit justifié par l'offre et la demande. Si la spéculation a pu créer une bulle des prix de l'immobilier, aux États-Unis, qui, durant une longue période, ont atteint des sommets, cela peut aussi arriver sur le marché des denrées alimentaires.

Quand, sur les marchés financiers, il y a signe que, le prix d'un produit est en hausse, les institutions financières vont essayer d'en tirer des bénéfices. Ils spéculeront donc sur la hausse des prix, créant une demande artificielle du produit qui entrainera une hausse

⁴ Foodwatch, (2011)

massive des prix. Un spéculateur seul ne représente, évidemment, pas une menace. Mais, avec le High-Frequency-Trading, qui effectue des transactions de millions de dollars en quelques millisecondes, l'influence de la spéculation devient énorme. De plus, les comportements de "troupeau" sont couramment observés sur les marchés financiers. Comme les transactions spéculatives comportent un degré de risque et que les spéculateurs disposent de peu d'informations sur la réalité du marché, ils effectuent les mêmes transactions que leurs collègues qu'ils croient mieux informés. Cela signifie que les groupes financiers investiront ou retireront leurs argents d'un marché selon le cours de la bourse (défini par les actions des spéculateurs), indépendamment de la réalité du marché.

Une étude menée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) démontre qu'un tel "comportement de troupeau" a lieu dans les marchés des matières premières et entraîne des augmentations massives des prix et des bulles spéculatives.⁵ Une étude de l'EPFZ a démontré que 60 à 70 % des variations de prix sur les marchés boursiers ne sont pas basées sur de nouvelles informations sur l'offre et la demande, mais sont déclenchées par les spéculateurs.⁶

Bien sûr, tôt ou tard, les bulles éclatent. Les prix chutent tout aussi rapidement qu'ils ont augmentés. Mais, ce qui importe c'est ce qui se passe entre deux. Si les prix augmentent durant plusieurs mois, ce qui est souvent arrivé dans le passé, cela signifie faim et pauvreté pour des millions de personnes. Car les ménages les plus pauvres dépensent jusqu'à 80% de leur revenu dans la nourriture. Donc, si les prix augmentent en quelques mois, il n'est plus possible pour eux de se payer à manger. Les bulles de prix peuvent prendre des proportions énormes : en 2007/2008, les prix des denrées alimentaires ont presque doublé.⁷

Les producteurs insistent sur le fait que les marchés financiers ont un impact majeur sur les prix réels et peuvent détruire le fonctionnement des instruments de couverture.⁸ Cela veut dire que, en raison de la spéculation excessive, il n'est plus possible d'utiliser les contrats sur les denrées alimentaires sur la bourse pour leur objectif premier à savoir la couverture des prix pour le producteur et l'acheteur. De plus, la production est beaucoup plus difficile; car la spéculation rend les prix extrêmement volatiles. Ainsi, le problème de l'alimentation l'humanité est encore aggravée.

La spéculation sur les denrées alimentaires n'a aucun avantage économique. Elle apporte aux gros groupes financiers et aux commerçants en matières premières des bénéfices faramineux, mais c'est la société, en particulier les plus pauvres, qui paye pour cela. Les conséquences sont que des millions de personnes sont poussées vers la pauvreté, la famine et la mort. Voilà pourquoi nous voulons en finir avec ce marché et, enfin, interdire la spéculation sur les denrées alimentaires.

5 UNCTAD (2011)

6 Bichetti et al. (2013)

7 FAO (2011)

8 UNCTAD (2011)



6. Arguments en faveur de l'initiative contre la spéculation

... lutter contre la faim

La spéculation sur les biens alimentaires crée une bulle des prix et provoque la faim et la pauvreté

Les prix des quatre aliments principaux, le riz, le maïs, le blé et le soja, ont triplé entre 2005 et 2008. Pendant la crise des prix alimentaires de 2007-2008 dans les pays en développement, les prix à la consommation ont augmenté jusqu'à 40 %. Des hausses de prix aussi extrêmes n'ont plus rien à voir avec l'offre et la demande : c'est la conséquence des stratégies spéculatives de placement des grands groupes financiers, qui submergent le marché des liquidités. Si des prix sont annoncés à la hausse, tous les investisseurs achètent massivement le produit concerné, la demande augmente et les prix continuent ainsi à monter, créant une bulle. Depuis que les bourses de matières premières ont été ouvertes aux spéculateurs, la fluctuation des prix est devenue incontrôlable. Les bulles de prix, même « temporaire », provoquées par la spéculation menacent l'existence de millions d'individus qui dépensent 60 à 70 % de leurs revenus dans l'alimentation. Cette bulle spéculative des prix les contraints de vivre dans la pauvreté et la faim.

La sécurité alimentaire exige la stabilité des prix

La spéculation ne profite qu'aux grandes banques et aux multinationales. Près d'un milliard et demi d'individus vivent de la petite agriculture. Ces petits exploitants n'ont aucun moyen de couvrir leurs investissements par la bourse, car les taxes sont beaucoup trop élevées. La fluctuation des prix que provoque la spéculation rend leur gestion difficile et des investissements souvent nécessaires deviennent très risqués. L'investissement dans les produits financiers et les montagnes russes des prix spéculatifs empêchent l'agriculture de se moderniser. Si nous voulons atteindre la sécurité alimentaire, des prix stables et des investissements réels sont nécessaires.

... Stopper la spéculation

Le système économique a échoué, des règles sont nécessaires.

Les échanges de « futures » ont perdu leur fonction originelle de stabilisation des prix. Les prix des aliments sont maintenant déterminés par les spéculateurs qui ne cessent de provoquer des bulles des prix irrationnels et donc des crises alimentaires.

La politique néolibérale a échoué. Le système économique n'a pas répondu à son devoir, nourrir les populations. Par conséquent, il est maintenant temps de créer des règlements et des alternatives. Une première étape consiste à interdire la spéculation nuisible sur les denrées alimentaires.

Les spéculateurs ne créent pas de valeurs, ils ne servent que les groupes financiers.

La spéculation sur les matières alimentaires n'est pas la production de ces matières. Elle ne génère aucune marchandise réelle et ne contribue pas à résoudre le problème alimentaire mondial.

Même la stabilité des prix n'est pas assurée par la spéculation, comme on le prétend souvent, bien au contraire. A cause de la spéculation excessive, les prix n'ont plus rien à voir avec le concept d'offre et de demande. Les prix varient selon les caprices des spéculateurs.



La seule fonction de la spéculation est d'augmenter la fortune des super riches en pariant sur les prix, et ça marche. Déjà en 2007, le volume des « futures » négociés était 30 fois plus élevé que la production alimentaire réelle. À ce jour, le décalage s'est considérablement aggravé.

Les bénéfices des super-riches sont faits directement sur le dos des pauvres.

La richesse mondiale ne peut pas être répartie plus inégalement. Les plus riches n'investissent plus leurs argents dans l'économie réelle. Mais investissent dans le lucratif marché financier.

Les profits ainsi créés n'ont aucune vraie valeur, ils n'ont aucun fondement économique réel, mais sont uniquement basé sur la spéculation. Les spéculateurs financiers gagnent leur vie non pas en créant de la richesse pour la société, mais en accaparant une part toujours plus grande du gâteau.

La même chose s'applique pour le marché des matières premières qui est devenu, de facto, une partie du marché financier spéculatif.

Les spéculateurs entraînent les prix vers le haut, qui sont au final payés par les plus pauvres. Le système financier tel qu'il existe aujourd'hui, conduit à une redistribution des richesses du bas vers le haut et exacerbe les inégalités et les injustices de ce monde.

... Penser global, agir local

Les banques et les multinationales suisses sont très actives dans le commerce de la faim.

La Suisse, en tant que place financière et patrie de grandes maisons de la finance, est l'endroit adéquat pour interdire la spéculation. De nombreuses institutions financières et négociants en matières premières spéculent à l'aide de milliards sur la bourse.

Outre les instituts financiers, la Suisse accueille de nombreux commerçants en matières premières. Des entreprises actives à la fois en bourse et sur les marchés physiques ont un double intérêt à entreposer des marchandises et à spéculer à la hausse sur les prix : elles profitent d'une part de prix de vente élevés et d'autre part des bénéfices de la spéculation.

Nous participons tous et toutes à la spéculation, que nous le voulions ou non. Les banques placent notre épargne sur le marché des aliments. Il est donc temps de dénoncer ce mercantilisme abject et d'interdire la spéculation sur les biens alimentaires.

Certaines institutions financières ont déjà pris leurs responsabilités et sont sorties de ce marché, en particulier le Crédit Suisse et le fonds de l'AVS.

La Suisse peut s'engager sur le plan international pour interdire la spéculation sur les biens alimentaires

En interdisant la spéculation sur les biens alimentaire, la Suisse montrera qu'une régulation est non seulement nécessaire, mais aussi possible. En prenant les devants, notre pays servirait d'exemple et pourrait s'engager au niveau international pour que la spéculation sur les matières agricoles et les aliments soit efficacement combattue dans le monde entier.



7. Contre-arguments et questions

"La spéculation n'a aucun effet sur les prix, c'est les sécheresses, les inondations et d'autres facteurs naturels qui provoquent la fluctuation des prix."

Même, s'il est clair que les phénomènes naturels ont un effet sur le prix des aliments, la tendance des prix de ces dernières années ne peut être expliquée que par ces phénomènes. La spéculation exacerbe les variations naturelles des prix et crée des bulles financières. Prenez, par exemple, quand la tendance des prix sont à la hausse. Les spéculateurs investissent massivement de l'argent sur le marché. Cela augmente artificiellement la demande, et donc, entraîne une augmentation supplémentaire des prix. Les comportements grégaires des spéculateurs créent d'énormes bulles.

Les prix sur les marchés boursiers ont une influence directe sur le prix réel des produits alimentaires. Les producteurs se basent sur les cours des marchés pour fixer leurs prix. De plus, les bulles spéculatives sont une incitation supplémentaire, pour les producteurs, à réduire leurs offres. Les hausses des prix extrêmes, tels que celles de 2008, ne peuvent être expliquée par le système d'offre et de demande. La spéculation est la cause principale de ces augmentations.

"La production de biocarburants diminue l'offre et entraîne une augmentation des prix."

L'utilisation de matières premières agricole pour la création de biocarburants ne peut pas expliquer l'évolution récente des prix. Dans la 2ème partie de 2008, les prix des denrées alimentaires ont chutés de 70 %, alors même que la production de biocarburants atteignait de nouveaux records. En 2009, la hausse de production a continué, mais les prix sont restés stables.

En 2008, la banque mondiale a publié un rapport dans lequel elle blâmait les biocarburants pour la crise des prix des denrées alimentaires. Mais, en 2010, elle est revenue sur cette erreur et a confirmé que: les produits financiers, sur lesquels parient les spéculateurs, sont les principaux facteurs de hausse des prix.

"La demande croissante des pays émergents tirent les prix vers le haut."

Cette tendance est une réalité. Dans de plus en plus de pays en développements, la population peut se permettre de manger de la viande. Et, pour produire de la viande, il faut beaucoup de céréale.

Mais, jusqu'à présent, les pays émergents comme la Chine et l'Inde compensaient l'augmentation de la demande avec une augmentation de la production nationale. La banque mondiale dit dans un de ses rapports: "Nous n'avons aucune preuve que la soi-disant augmentation de la demande des pays émergeant a un quelconque effet sur les marchés des "futures".

"Les cours boursiers n'ont pas d'effet sur le prix réel des aliments."



Cet argument n'est pas tenable. Un agriculteur ne dispose que d'une seule source pour connaître la valeur de ses marchandises. Et cette source c'est les cours du marché international. C'est donc en conséquence qu'ils fixent leurs propres prix. Les prix des produits alimentaires "physiques" et la bourse sont donc étroitement liés. Et, l'agriculteur qui vendrait sa récolte à un prix inférieure au marché, verrait la différence atterrir dans les poches des intermédiaires. L'agriculteur ne veut donc pas vendre pour moins chers que le prix du marché. (Voir la section 3.3)

"A long termes, la spéculation n'entraîne pas les prix vers le haut."

Il y a des éléments clairs qui démontrent que la spéculation fait monter les prix à long terme. Et pire encore, la spéculation augmente les fluctuations de prix à court terme. La formation de bulles spéculatives est due à l'énorme volume d'investissement fait dans le marché de l'alimentaire. Les grandes fluctuations de prix qu'elles causent sont dévastatrices pour les plus pauvres.

Si vous dépensez 80% de votre revenu dans l'achat d'aliments, comme c'est le cas dans les pays en développements, des longues périodes où les prix sont anormalement haut vous mettent en danger, vous et votre famille. Comme la nourriture est essentielle, quand les paysans ont besoin d'argent, ils vendent leurs moyens de productions (par exemple leurs vaches laitières). Ils peuvent ainsi manger, malgré les prix de l'alimentaire élevé. Mais, quand les prix reviennent à la normale, ils n'ont plus leurs moyens de productions.

"La spéculation est un jeu à somme nulle, ce qu'un spéculateur gagne, un autre le perd."

La spéculation n'est pas un jeu à somme nulle, car elle influe grandement sur le prix des aliments. Si dans le marché des "futures" pour le blé à Chicago, 75% des négociants sont des spéculateurs, comme ce fut le cas en 2008, cela signifie que les prix suivent les caprices de ces personnes. Le comportement grégaire des spéculateurs et le fait de suivre les mêmes informations, peuvent faire augmenter en quelques mois le prix des céréales de 71%, puis quelques mois plus tard faire retomber les prix tout aussi rapidement. Dans ces conditions, on ne peut pas parler de jeu à somme nulle, mais d'un marché juteux au détriment des plus pauvres.

"Les liquidités que fournissent les spéculateurs sur les marchés est nécessaire pour que la stabilisation des prix fonctionne efficacement."

Les contrats purement spéculatifs, ce qui signifie de la spéculation entre les banques, ne permettent pas d'assurer les prix pour les producteurs, bien au contraire. L'extrême volatilité des prix, qui est causée par la spéculation, ne conduit qu'à une plus grande incertitude. En outre, le coût de la couverture, à cause de l'extrême fluctuation des prix, devient beaucoup trop élevé, particulièrement pour les petits producteurs. Ceux-ci ne peuvent plus se permettre cette couverture.

L'initiative prévoit de rendre la couverture des prix encore possible. Cela signifie que les banques peuvent aussi conclure des contrats de couvertures avec les commerçants et les producteurs (voir le texte de l'initiative). L'apport de liquidité nécessaire et la stabilisation des prix sont maintenus, seule la spéculation, qui n'a rien à voir avec la production réelle, est interdite.



"Ce sont les signaux d'une pénurie qui sont visible à travers la spéculation, nous ne pouvons rien y faire."

Il est souvent affirmé que la spéculation accomplit la tâche importante d'exprimer des informations sur les prix, de sorte que tous les acteurs du marché soient pleinement informés. Donc, il y a une véritable pénurie, et la spéculation l'aide à s'exprimer par une hausse des prix.

Cependant, cette affirmation n'est pas vraie. Au moins une partie des variations de prix sont dues au comportement grégaire des spéculateurs. D'énormes quantités de capitaux affluent dans certains produits dont les prix sont à la hausse. Ainsi, la demande est artificiellement augmentée, même si celle-ci n'est pas réelle, et les prix continuent de grimper. Ce montant est trop élevé pour être justifié par l'offre et la demande.

En effet, la spéculation n'est pas le résultat d'un traitement des informations disponibles. Mais un produit du comportement grégaire et irrationnel de spéculateurs désinformés.

"L'introduction d'une réglementation uniquement en Suisse ne peut pas résoudre le problème international."

Nous ne sommes pas les seuls à combattre la spéculation sur les biens alimentaires.

L'UE et les Etats-Unis cherchent déjà à réguler plus fortement le marché des matières premières.

Le départ de ce commerce vers l'étranger est peu probable. Les fonds de pension ne peuvent pas aller à l'étranger et pour les grandes banques devoir arrêter la "touche verte" de leurs activités, ne signifie pas devoir fermer tous leurs bureaux. La Suisse a d'autres cartes à jouer. Ainsi, il est non seulement possible, mais nécessaire que nous commencions, en Suisse, à interdire ce commerce répugnant.

"L'agriculture est sous-capitalisée, des investissements y sont nécessaires, en particulier dans les zones de famine."

La spéculation sur les biens alimentaires ne constitue pas un investissement dans la production réelle. Vous gagnez ou perdez des sommes énormes sans qu'un réel investissement ne soit réalisé dans le secteur agricole.

Au contraire, la spéculation déclenche des fluctuations de prix qui durent et qui rendent les investissements incertains. Des prix stables, plutôt que des bulles spéculatives sont nécessaires pour assurer la situation alimentaire mondiale

"L'initiative ne peut pas être mise en œuvre."

Il est important de comprendre que, lors de la mise en œuvre de l'initiative, seule la spéculation financière est interdite. Les couvertures de prix du marché réel restent possibles. La distinction n'est pas un problème. Elle est déjà pratiquée dans d'autres pays, notamment par les États-Unis. Mais, la limitation de position, comme pratiquée aux États-Unis, n'est pas suffisante. Il est possible d'obtenir des dérogations trop facilement. Il est donc questions de créer un mécanisme de contrôle qui garantisse que les spéculateurs ne touchent pas aux produits agricoles. Comme avec d'autres interdictions dans le secteur financier, ce qui ne représente pas un problème. La FINMA, par exemple, peut superviser ce contrôle.



"Des emplois seront perdus et l'économie suisse sera affaiblie"

La spéculation sur les denrées alimentaires n'est certainement pas une valeur ajoutée pour la Suisse. Elle ne crée pas de valeur réelle et fait des profits sur le dos des plus pauvres. Des profits qui n'enrichissent qu'une petite élite. Certaines banques et caisses de pensions, comme ABS et Publica, démontrent que sans la spéculation sur les denrées alimentaires, elles peuvent parfaitement s'en sortir. En outre, les réglementations aux États-Unis et l'Europe sont beaucoup plus restrictives qu'en Suisse et notre place financière ne doit pas devenir la Mecque des affameurs.

La crainte que les banques se déplacent à l'étranger est injustifiée. La place financière suisse est trop importante et a des avantages énormes qui dépassent de loin la spéculation sur les denrées alimentaires.



8. Le texte de l'initiative en détail

"Art. 98a Lutte contre la spéculation avec des matières premières agricoles et des produits alimentaires"

Le titre de l'article constitutionnel est une formalité, tout comme l'endroit précis de l'article dans la Constitution. Les deux ont été choisis sur la base de l'avis d'un juriste.

"1 La Confédération légifère sur la lutte contre la spéculation avec des matières premières agricoles et des produits alimentaires. Ce faisant, elle respecte les principes suivants :

a. Les banques, "

Tant les banques privées que cantonales

"les négociants en valeurs mobilières, "

Les négociants de titres et instruments financiers

"les assurances privées, "

les caisses de pensions privées également

"les fonds de placements collectifs de capitaux "

fonds d'investissements, sociétés d'investissements, etc.

"ainsi que toute personne chargée de leurs direction des affaires et de leurs gestion de fortune, "

Banques de dépôt, sociétés collectives en tant que directrices des opérations ou gérant de fortune, etc.

"les établissements d'assurances sociales "

Caisses de pension (2ème pilier, fonds AVS, etc.)

"et les autres investisseurs institutionnels "

Services des finances des grandes entreprises comme Nestlé, Novartis, etc.

"ainsi que les gestionnaires de fortune indépendants "

Gestionnaires de fortune, qui ne sont pas employés par les institutions citées ci-dessus.

"ayant leur siège ou une succursale en Suisse"

L'interdiction frappe les institutions citées qui ont leur siège ou une succursale en Suisse



"n'ont pas le droit d'investir dans des instruments financiers en lien avec des matières premières agricoles et des produits alimentaires, "

Un investissement dans des produits financiers se fait dans le but de réaliser un profit. Des contrats à termes (où un producteur conclut avec un acheteur un contrat de vente qui prévoit qu'à une date déterminée une quantité déterminée de produits est vendues à un prix déterminé) n'est pas un investissement, mais une protection en matière de prix. C'est pour cela que le terme "investir" englobe très bien la spéculation que nous voulons interdire.

Avec les termes "matières premières agricoles" et "produits alimentaires" peuvent être englobées toutes les matières premières. Nous empêchons ainsi que, par exemple, le riz qui a déjà subi une première étape de transformation ne soit plus considéré comme une matière première et qu'il échappe ainsi à l'interdiction. En même temps, le terme "matières premières agricoles" indique toutes les différentes typologies d'emploi de matières premières issues de la production agricole, comme le bioéthanol par exemple.

"et ce ni pour eux-mêmes, ni pour leur clientèle "

Avec cette formulation on couvre, tant la spéculation pratiquée par les institutions que par leurs clients

"et ni directement, ni indirectement. "

Ainsi est interdit non seulement la spéculation pratiquée directement, mais aussi celle déléguée à des filiales à l'étranger ou à d'autres tierces entreprises.

" Il en va de même pour la vente d'instruments financiers structurés de ce genre. "

Cette phrase précise de façon explicite les produits financiers structurés en relation avec les matières premières agricoles et les produits alimentaires. Par "instruments financiers structurés", on indique la possibilité offerte de combiner, au sein des types de placement, au moins deux produits de base. Il peut s'agir des instruments financiers de base suivants: actions, emprunts et opérations à terme. En référence à la spéculation sur les produits alimentaires, cela vaut en particulier pour les certificats de matières premières. Posséder un certificat de matières premières place l'investisseur sur la montée en valeur d'une matière première déterminée, sans qu'il doive lui-même l'acheter directement.

"b. Sont admis les contrats passés avec les producteurs et les marchands de matières premières agricoles et de produits alimentaires en vue de garantir la livraison de certaines quantités dans un délai ou à un prix déterminé. "

Cette formule est une précision du contenu du paragraphe précédent. Nous spécifions ainsi que les protections des prix et des échéances lors de transactions réelles de produits ne tombent pas sous la formulation "investissement dans les instruments financiers". Ceci n'est donc pas une réglementation d'exception, mais seulement une clarification.

"² La Confédération veille à une exécution efficace des dispositions. Ce faisant, elle respecte les principes suivants: "



Pour que l'interdiction soit imposée, la Confédération doit mettre en place des peines efficaces. Afin de restreindre la marge de manœuvre, nous posons quelques principes de base

"a. La surveillance, la poursuite et le jugement pénal appartiennent aux autorités fédérales. "

Nous exigeons que la totalité de la surveillance du respect de l'interdiction, ainsi que sa mise en vigueur soit effectuée par la Confédération. Nous empêchons ainsi que son application soit partagée entre les cantons, qui souvent n'ont pas les ressources nécessaires pour appliquer efficacement une telle disposition.

"b. Les entreprises fautives peuvent, sans égard à un manque d'organisation éventuel, être sanctionnées directement. "

Actuellement, les entreprises ne peuvent être condamnées que si, pour délit dû à une mauvaise gestion de l'entreprise, aucune personne ne peut être directement imputée avec certitude. Dans la plupart des cas, l'imputation est rendue impossible, car les manquements dans l'organisation sont difficiles à prouver. Par le biais de cette formulation nous insérons dans la Constitution que les entreprises peuvent être condamnées directement, même sans qu'il y ait des manquements avérés dans la gestion du personnel. Elles ne peuvent donc pas utiliser leurs employés comme boucs émissaires.

"³ La Confédération s'engage au niveau international pour une lutte efficace à l'échelle mondiale contre la spéculation avec des matières premières agricoles et des produits alimentaires. "

La Suisse doit également s'engager pour que la spéculation ne soit pas interdite seulement chez nous, mais aussi ailleurs dans le monde.

" II. Les dispositions transitoires de la Constitution fédérale sont modifiées comme suit:

Art. 197, ch. 9 (nouveau)

8. Disposition transitoire ad art. 98a (Lutte contre la spéculation avec des matières premières agricoles et des produits alimentaires)

Si les dispositions légales n'entrent pas en vigueur dans les trois ans suivant l'acceptation de l'art. 98a par le peuple et les cantons, le Conseil fédéral édicte les dispositions nécessaires sous la forme d'une ordonnance ; ces dispositions ont effet jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions légales correspondantes. "

Les dispositions transitoires permettent d'obliger le Parlement à faire rentrer en vigueur le principe constitutionnel. Elles fixent les délais et la forme de la mise en vigueur de l'interdiction. Cette phrase finale donne au Parlement un délai relativement court. S'il n'est pas respecté, le Conseil Fédérale doit adopter un décret d'exécution.



Sources

- Bichetti et al. (2013): Quantification of the High Level of Endogeneity and of Structural Regime Shifts in Commodity Markets. Available at: <http://ssrn.com/abstract=2237392>, eingesehen am 22.05.2015.
- Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (2015): Mangelernährung – der versteckte Hunger. http://www.bmz.de/de/was_wir_machen/themen/les/ernaehrung/basiswissen/hunger_fakten_hintergruende/was_ist_hunger/mangelernaehrung_der_versteckte_hunger/index.html, eingesehen am: 22.05.2015.
- Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten (2013): Grundlagenbericht Rohstoffe. Bericht der interdepartementalen Plattform Rohstoffe an den Bundesrat. <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/30133.pdf>, eingesehen am: 22.05.2015.
- Food and Agriculture Organization: The State of Food and Agriculture 2010-2011. <http://ssrn.com/abstract=2237392>, eingesehen am: 22.05.2015.
- Food and Agriculture Organization (2014): The state of food insecurity in the world. <http://www.fao.org/3/a-i4030e.pdf>, eingesehen am: 22.05.2015.
- Foodwatch (2011): Die Hungermacher. https://www.foodwatch.org/uploads/media/foodwatch-Report_Die_Hungermacher_Okt-2011_ger_02.pdf, eingesehen am: 22.05.2015.
- Markus Mugglin (2014): Nahrungsmittelspekulation – (K)ein Problem? Studie von Markus Mugglin im Auftrag von Alliance Sud. http://www.alliancesud.ch/de/publikationen/downloads/Studie_Nahrungsmittel_DE_2014-02-24.pdf, eingesehen am: 22.05.2015.
- UNCTAD (2011): Price Formation in Financialized Commodity Markets – The Role of Information.
- Wirtschaft und Sozialrat der Vereinten Nationen (1999): Sachfragen im Zusammenhang mit der Durchführung des Internationalen Paktes über wirtschaftliche und Soziale Rechte. <http://www.un.org/Depts/german/wiso/ec12-1999-5.pdf>, eingesehen am: 22.05.2015.

